



L'Église de Scientologie est officiellement enregistrée en tant que religion en Suède — Voir page 6

Ouverture



Rev. Danièle Gounord

Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à cautionner une inquisition aussi absurde qu'anachronique, plus digne du régime de Pékin que de la République française, à l'encontre des minorités religieuses ?

Cette question intrigue et embarrasse de plus en plus les démocraties occidentales et un certain nombre d'organisations internationales, comme on a pu le voir avec la Fédération Internationale d'Helsinki ou l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Il faut bien reconnaître que ceux qui veulent éradiquer de notre société ce qu'ils appellent les *sectes* n'ont pas lésiné sur la provocation : ils ont qualifié de *subversifs et dangereux* plusieurs groupes qui sont minoritaires en France mais qui sont des religions parfaitement établies et reconnues dans d'autres pays. Ainsi, par exemple, ils ont inscrit les baptistes dans leur liste noire... alors que l'actuel Président des États-Unis est lui-même baptiste ! Comme si cela ne suffisait pas, le Président de la MILS, Alain Vivien, a été jusqu'à critiquer le très fameux premier amendement de la Constitution américaine, celui qui pose comme inviolable la liberté de religion !

C'est bien beau de déclarer la guerre à la terre entière, mais que peut-il en sortir ? Si la MILS parvenait à ses fins, comment des Américains, des Anglais, des Hollandais, des Indiens ou des Japonais accepteraient-ils de voir leurs droits mis en danger dès qu'ils mettraient le pied sur le sol français ? Faudrait-il leur demander d'inscrire leur religion sur leur passeport afin de pouvoir

lutter contre l'infiltration sectaire ? Ou bien des mesures spéciales de discrimination seraient-elles réservées aux seuls citoyens français ? Restons sérieux, les ambitions de la MILS ou de l'ADFI ne débouchent que sur l'absurde et l'inapplicable, à une époque où les conventions internationales en matière de droits de l'Homme posent une limite objective aux dérives paranoïaques de quelques-uns.

La MILS et ses tristes acolytes sont engagés dans un combat grotesque et de toute façon perdu d'avance. Ce qui s'est passé le 3 mars dernier à Paris est révélateur à cet égard. Devant des experts venus des États-Unis et de plusieurs pays d'Europe, les témoignages ont afflué, souvent terribles, sur les basses œuvres des *chasseurs de sectes* dans l'ombre de la République. Dans un communiqué de presse hâtif, la M.I.L.S. n'a su que réagir avec son arrogance habituelle, traitant de « tentative d'ingérence au sein des institutions de la République » ce forum de libre parole. Mais rien ne sera plus comme avant. Un grain de sable a enrayé la puissante machine à propagande de la MILS et de l'ADFI. Les spectres agités par messieurs Vivien et consorts ne tiendront pas le choc très longtemps. « *Beaucoup de bruit pour rien* » : la formule de Shakespeare s'appliquera à tous les mensonges et à toutes les campagnes de désinformation dont les Français ont été victimes depuis plusieurs années.

Que restera-t-il après tout cela ? On s'apercevra que de nombreux mouvements spirituels, reflétant la vitalité de notre époque, ont leur place dans notre culture et, loin de l'affaiblir, l'enrichissent et la font progresser. On s'apercevra aussi que la Scientologie, avec sa littérature abondante, est un courant spirituel important : que son dynamisme dans les 130 pays où elle est actuellement présente, provient tout simplement d'une indéniable cote de sympathie auprès d'un très grand nombre d'hommes et de femmes qui exigent, pour aborder les questions les plus fondamentales de l'âme humaine et de sa destinée, des relations de l'homme avec les autres formes de vie et avec l'Être suprême, une approche résolument ouverte et moderne.

Danièle Gounord

A. Vivien et ses collègues ont refusé de se présenter à l'audience

LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE révèle des violations des Droits de l'Homme



Témoignages émouvants devant une salle comble lors de l'audience publique sur les violations des droits de l'Homme par le chef de la MILS et ses amis. Formation de la « Coordination pour la liberté de conscience »



« À la barre, les témoins parlent "d'inquisition", de véritable "ostracisme", de "persécution". Seuls manquent à l'appel les accusés. Sur des chaises vides, leurs noms figurent en caractères gras. Ce sont le sénateur Nicolas About, le député Alain Vivien et le maire de Paris, Jean Tibéri. »

— France Soir, 4 mars 2000

LIBÉRATION parle d'une salle électrique. Parce que pour la première fois, dans une enceinte publique, des experts internationaux des droits de l'Homme et de la liberté religieuse

LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE révèle des violations des Droits de l'Homme

Suite de la page 1

entendaient les témoignages dramatiques de citoyens français dont la vie a été brisée en raison de leurs convictions religieuses.

Plus de 300 personnes, membres de 38 minorités religieuses, ont participé le 3 mars dernier à l'audience publique organisée par l'Église de Scientologie au Forum de Grenelle, à Paris. Venues de la France entière, trente-neuf victimes d'abus ont déposé leur témoignage sur la discrimination subie dans leur vie privée et professionnelle à cause de leurs croyances religieuses. De nombreuses autres victimes ont souhaité témoigner mais n'ont pu le faire du fait du temps imparti.

« Tour à tour, les mouvements [...] défilent à la barre pour se plaindre du "harcèlement sectuel", de la "nouvelle Inquisition" [...] Ça et là, quelques mouvements arborent des étoles jaunes en signe de discrimination », note *Le Monde*.

Alain Vivien, le sénateur Nicolas About et le maire de Paris Jean Tibéri ont brillé par leur absence. Ils avaient été convoqués pour répondre de leurs actes, accusés de violation des droits de l'Homme à l'encontre des membres des 172 groupes religieux de la liste noire établie par la commission parlementaire de 1996.

Alain Vivien est à la tête de la Mission Interministérielle de Lutte contre les sectes (M.I.L.S.), dont l'existence même est en contradiction flagrante avec le principe constitutionnel de la laïcité de l'État. Nicolas About est l'auteur d'une proposition de loi répressive destinée à permettre aux pouvoirs publics de dissoudre toute association jugée *religieusement incorrecte*. Quant à J. Tibéri, il souhaite mettre en place des « ghettos », des *zones d'exclusion* pour les membres des religions minoritaires, qu'il nomme « *périmètres de sécurité* ».

Mais ces artisans de l'intolérance ne se sont pas montrés. S'ils s'étaient présentés, ils auraient été interrogés par la commission d'experts afin de déterminer si leurs actes sont en contradiction avec la Constitution française et les conventions internationales sur les droits de l'Homme.

La M.I.L.S. a fait paraître un communiqué de presse dicté par l'arrogance qui la caractérise.

Une tribune offerte aux victimes de discrimination religieuse constitue, selon la M.I.L.S., « une *grossière violation des principes constitutionnels* ». Pourtant la Constitution française énonce dans son article premier : « *La République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Cela n'est pas sans nous rappeler la rhétorique du gouvernement chinois, qui prétend que la liberté de religion se porte parfaitement bien dans la République populaire alors que des fidèles sont jetés en prison pour délit de méditation.

« **Mettez fin à cette dérive totalitaire** »

La journée était animée par Joël Labryère, président de l'*Omniium des Libertés*, association qui se consacre à la défense des libertés individuelles.

Participaient également à cette commission d'experts : le Révérend N.-J. L'Heureux, secrétaire du Comité pour la liberté religieuse du Conseil national des Églises, l'une des plus



La chanteuse Nayab, membre du mouvement raélien. Après sa sélection pour représenter la France au concours de l'Eurovision, elle est devenue la cible d'un véritable harcèlement qui a entraîné la rupture de nombreux contrats.

grandes associations religieuses américaines ; Irving Sarnoff, président fondateur de l'ONG *Les Amis des Nations Unies*, défenseur de longue date du mouvement pour les Droits Civiques aux États-Unis ; le D^r Gabriele Yonan, spécialiste des religions à l'Université libre de Berlin ;

M^{me} Leisa Goodman, responsable du bureau des Droits de l'Homme et les libertés garanties par la Constitution, travaillent à la marginalisation, voire à la destruction des droits des pratiquants des religions minoritaires. En agissant ensemble, nous mettrons fin à cette dérive totalitaire qui s'attaque à la liberté de conscience et de religion, et à la démocratie en France.

Les victimes ont témoigné tout au long de la journée de la discrimination générée par la M.I.L.S. et ses appuis politiques.

La chanteuse Nayab, membre du mouvement raélien, a exposé devant la commission comment, après avoir été sélectionnée pour représenter la France au concours de l'Eurovision, elle est devenue la cible d'un véritable harcèlement visant à détruire sa carrière. L'artiste déclare avoir été traitée « *comme une citoyenne de seconde classe. Il faut se mobiliser contre cette chasse aux sorcières typiquement française.* » Un autre témoin a raconté, les larmes aux yeux, comment sa fille lui avait



Des membres de minorités religieuses ont témoigné tout au long de la journée devant un panel d'experts, et ont annoncé la formation d'une "Coordination contre la nouvelle Inquisition".

été enlevée pour le seul motif de ses convictions religieuses.

Un représentant de La Famille, mouvement chrétien évangélique, expliqua comment en 1993, les pouvoirs publics, se basant sur de fausses accusations portées par l'Association pour la Défense de la Famille et de l'Individu (ADFI), avaient ordonné une perquisition chez certains de leurs membres et leur avaient arraché brutalement leurs enfants. Plus de 200 gendarmes armés, firent irruption dans les

maisons. 50 adultes et 90 enfants furent mis en garde à vue. Des parents, menottes aux poignets, furent entraînés dans des escaliers et le long d'une allée de gravier sous les yeux de leurs enfants. Une jeune fille de 15 ans dut rester menottée pendant quatre heures, vêtue de ses seuls sous-vêtements. Pendant que leurs parents étaient interrogés, les plus jeunes furent emmenés dans des centres de détention aux allures de forteresse, à peine nourris et examinés sans ménagement.

En janvier 1999, le tribunal d'Aix-en-Provence rendit son verdict. Les accusations étaient sans fondement. Tous les membres bénéficièrent d'un non-lieu, sans que rien ne puisse jamais effacer le souvenir de ces séparations brutales et traumatisantes.

La réaction de l'ADFI ? Elle qualifia la décision du tribunal de *catastrophe* et fit appel, ce qui fut rejeté le 24 février 2000 par la cour d'Aix-en-Provence.

Témoignages

Nombre de témoins ont parlé de licenciements, de harcèlement fiscal, de gardes d'enfant retirées, de comptes en banque fermés, de listes noires et de ruptures de contrats, tous dus à leur appartenance à un mouvement religieux minoritaire.

Une jeune femme de 21 ans témoigna de façon bouleversante des menaces et de la discrimination dont elle est la cible depuis son enfance en tant que membre de La Famille. Aux yeux des témoins, des groupes comme

l'ADFI portent avec certains hommes politiques la responsabilité de leurs souffrances.

Les faits sur lesquels la commission souhaitait entendre A. Vivien et ses acolytes, dont les chaises sont restées vides, concernent les violations des droits de l'homme suivantes :

- Incitation à la haine à l'encontre des membres de communautés religieuses ayant entraîné des violences physiques ou des dégradations de biens ;
- Préconiser une législation d'exception à l'encontre de personnes en raison de leur appartenance à un nouveau mouvement religieux ;
- Utiliser sa fonction officielle pour préconiser une réglementation des croyances en violation de la Constitution française et des textes internationaux ;
- Se livrer à une réinterprétation de la constitution et des traités internationaux sur les Droits de l'Homme pour exclure de leur protection la foi des religions minoritaires ;
- Fabriquer des allégations erronées à l'égard des minorités spirituelles ;
- Abuser d'une position officielle pour diffuser des informations erronées au sujet des minorités spirituelles auprès de différents ministères sous prétexte de *coordination interministérielle* ;
- Diffuser dans les médias des déclarations diffamatoires sur des associations, entraînant des traitements discriminatoires.

En conclusion, J. Labryère a assuré aux participants :

« *Nous allons attirer l'attention des instances internationales sur les menaces qui pèsent sur la liberté de conscience en France.* »

Les participants se sont mis d'accord pour créer une *Coordination* pour lutter contre les nouvelles formes d'Inquisition afin de contrer la menace que constitue une structure telle que la M.I.L.S. Ses délégués collecteront à travers toute la France, Marseille, Lille, Rennes, Bordeaux, Lyon, etc. les preuves des actes destructeurs des opposants aux nouvelles formes de spiritualité.

Les dossiers rassemblés seront adressés aux organisations Internationales de Défense des Droits de l'Homme, aux médias et à toute personne désireuse d'agir pour mettre fin à cette « *nouvelle Inquisition* ».

Experts et se regroupent contre les libertés

FACE à ce qu'ils considèrent comme la montée d'un véritable *Maccarthysme religieux*, les experts internationaux des droits de l'Homme et des religions réunis le 2 mars dernier à la Maison des Polytechniciens, à Paris, ont lancé un appel aux autorités françaises. S'exprimant devant une assemblée de représentants de religions minoritaires et des journalistes, ces spécialistes ont demandé au gouvernement de prendre des mesures fermes et efficaces contre la discrimination.

Cette conférence « La démocratie est-elle en danger ? La marginalisation des minorités religieuses », était organisée par Irving Sarnoff, fondateur des *Amis des Nations Unies*, le Révérend N.-J. L'Heureux, directeur de la *Fédération des Églises du quartier de Queens* à New York et secrétaire aux États-Unis du *Comité pour la liberté religieuse* du Conseil national des Églises, qui animait les débats, et Joël Labryère, président de l'*Omniium des Libertés* (France).

I. Sarnoff et le Révérend L'Heureux ont expliqué à quel point ils se sentaient concernés

NOUS, LES SOUSSIGNÉS, à la suite d'une conférence d'experts internationaux en droits de l'Homme et en religions, avons conclu que l'approche récemment utilisée par la France à l'égard des minorités religieuses constitue une violation des normes internationales des droits de l'Homme.

Il ressort des informations dont la conférence a pris connaissance que certains officiels du gouvernement et des personnes, à titre privé, ont créé une hystérie publique inutile qui est à l'origine d'abus et de la marginalisation des minorités religieuses en France.

Les normes internationales auxquelles doit se plier le gouvernement français demandent la tolérance, le dialogue et le respect des groupes minoritaires, y compris les groupes minoritaires religieux. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Accords d'Helsinki, la Convention sur les Droits Civils et Politiques et un récent rapport de l'Assemblée du Conseil de l'Europe (recommandation 1412 [1999]) appellent tous à la tolérance et au dialogue avec les minorités et le récent rapport de l'Assemblée du Conseil de l'Europe engage en particulier les gouvernements à *encourager à*

associations ent pour lutter menaces envers démocratiques



Les spécialistes des Droits de l'Homme et des religions, et les représentants des minorités religieuses ont décidé d'unir leurs efforts contre la menace anti-démocratique que représente l'extrémisme anti-religieux. A l'extrême gauche : Irving Sarnoff et le révérend N. J. L'Heureux, co-organiseurs de la conférence. A gauche : Joël Labryère, président de l'Omnium des Libertés et co-organisateur de la conférence.

par la situation française et sa similitude avec la discrimination qui régnait en Amérique à l'époque du sénateur Mc Carthy. M. Sarnoff se consacre à la défense des droits civiques et des droits de l'Homme depuis plus de trente ans. Membre actif du Congrès pour l'égalité raciale (Congress on Racial Equality, CORE), du mouvement travailliste, il fut à l'origine de nombreux projets contre la discrimination, participa au Conseil d'action pour la paix contre la guerre du Vietnam et à d'autres mouvements pacifistes, ainsi qu'à des actions antinucléaires et en faveur de la protection de l'environnement. Il a été la cible de discrimination politique.

« J'ai fait moi-même l'expérience de la façon dont la machine de la

discrimination officielle et politique peut se mettre en marche, broyant sur son passage les droits individuels. J'avertis et j'implore, à la fois ceux qui pratiquent la discrimination et ceux qui en sont victimes en France, de faire tout ce qu'il est possible de faire pour arrêter cette machine infernale en marche dans leur pays.

« Elle fera de moins en moins de différence entre tous ceux qu'elle écrasera sur son chemin. C'est une menace pour toutes les libertés », a-t-il déclaré.

Les organisateurs étaient entourés de 25 éminentes personnalités, universitaires, historiens des religions et représentants d'un certain nombre de minorités spirituelles ou religieuses françaises.

Citons entre autres Régis Dericquebourg, Maître de conférences à l'Université de Lille III, Olivier-Louis Seguy, avocat à la cour d'Appel de Paris et secrétaire du CES-NUR France, le Professeur Francis Dessart, président du Conseil International pour les Droits de l'Homme

et la liberté religieuse, Alonso Urbano, Docteur en philosophie et théologie et prêtre catholique, et le D^r Gabriele Yonan, professeur en science comparée des religions à Berlin.

La conférence, organisée sur le thème des problèmes liés à la discrimination à l'encontre des religions minoritaires en France, a proposé des solutions et tiré un certain nombre de conclusions de cette journée de travail. Il est ainsi apparu nécessaire de développer la coopération entre les différents groupes pour lutter contre la discrimination sous un front uni.

C'est en dénonçant les violations des droits de l'Homme lorsqu'elles ont lieu, et en informant régulièrement les médias, les hommes politiques et le public, que ce but peut être atteint.

Tous les participants à cette conférence ont signé une *Déclaration publique au sujet des abus concernant les minorités religieuses en France*, concluant que *« l'approche récemment utilisée par la France à l'égard des minorités religieuses constitue une violation des normes internationales des droits de l'Homme »* (Voir texte complet de la Déclaration publique ci-dessous).

Déclaration publique au sujet des abus concernant les minorités religieuses en France

l'égard des groupes religieux une approche qui conduira à la compréhension, la tolérance, le dialogue et la résolution des conflits, ainsi qu'à prendre de fermes mesures contre toute action discriminatoire ou qui marginalise les groupes minoritaires religieux ou spirituels.

La preuve fournie par une législation récemment proposée et des rapports gouvernementaux vis-à-vis de minorités démontrent une tendance anti-démocratique de dégradation et de marginalisation des minorités créant un climat de vive intolérance.

Ces actions de quelques individus en France nuisent à la réputation internationale de la France.

Nous affirmons, en particulier, que la récente proposition de loi concernant la dissolution de groupes supposés menacer l'État présentée par le sénateur About et M. Brard à l'Assemblée Nationale, et qui a le soutien de M. Vivien, conduirait à une escalade dans de graves violations et d'abus de pouvoir et s'oppose aux normes inter-

nationales de justice et de traitement équitable des groupes minoritaires.

Nous, les soussignés, affirmons avec force qu'il n'existe aucune raison justifiant de telles actions extrémistes contre les minorités religieuses et qu'une telle approche est entièrement en infraction avec les engagements internationaux de la France.

En conséquence, nous appelons les autorités françaises, les media français et le peuple français à modifier leur approche des minorités religieuses pour parvenir à un climat de tolérance religieuse et de respect pour les croyances des minorités religieuses, selon les accords internationaux des droits de l'Homme. Nous demandons aux autorités françaises de prendre des mesures fermes et efficaces contre la discrimination, d'ouvrir la porte au dialogue comme étant la véritable manière de résoudre les difficultés et les problèmes, ainsi que de faire observer les normes que la France a acceptées, en tant que signataire de diverses conventions internationales des droits de l'Homme.



Les experts en droits de l'homme lisent la déclaration commune, demandant aux autorités françaises « de prendre des mesures fermes et efficaces contre la discrimination et d'ouvrir la porte au dialogue ».

APPEL À TÉMOIGNAGES

Les lecteurs disposant d'informations relatives à des actes contraires à la Constitution ou à la loi, commis par des individus membres ou proches de la M.I.L.S., sont priés de contacter Ethique et Liberté (anonymat et confidentialité garantis).

Voici quelques exemples à titre indicatif :

- Incitation à la haine à l'encontre des membres de communautés religieuses ayant entraîné des violences physiques ou des dégradations de biens
- Utilisation d'une fonction officielle pour préconiser une réglementation des croyances en violation de la Constitution française et des textes internationaux
- Abus d'une position officielle pour interpréter des décisions de justice ou manipulation des lois en violation des principes régissant les droits de l'homme
- Fabrication ou diffusion d'allégations erronées et diffamatoires à l'égard de minorités spirituelles et religieuses, et/ou abus d'une position officielle pour diffuser des informations diffamatoires à leur sujet auprès de différents ministères sous prétexte de coordination interministérielle.

M.I.L.S. : les rapport en



Jacques Guyard, président de la commission parlementaire sur les sectes, condamné le 23 mars pour diffamation et jugé en correctionnelle pour trafic d'influence.

La condamnation de J. Guyard, pour diffamation, à 20 000 F d'amende et 90 000 F de dommages-intérêts par la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris remet sérieusement en question les méthodes employées par la commission d'enquête.

Le 17 juin 1999, J. Guyard avait qualifié de secte, sur France 2, le mouvement anthroposophique qui se réclame du courant de pensée de Rudolf Steiner.

Le tribunal a estimé que M. Guyard était dans l'impossibilité de « justifier d'une enquête sérieuse ».

Selon *Le Monde* du 23 mars 2000, J. Guyard a maintenu l'appellation « secte » sur la foi, notamment, d'un « blanc » des renseignements généraux. Puis a maintes fois fait référence au caractère secret du travail de la com-

mission parlementaire, l'empêchant, selon lui, de divulguer ses sources.

Le tribunal de Paris a refusé au document des RG toute valeur probante et sa présidente s'est étonnée de ce secret « alors que tout le monde a intérêt à savoir comment cela se passe ! »

Les conclusions du jugement jettent un doute sérieux sur les méthodes de la commission d'enquête :

« Force est de constater que M. Guyard a formulé des accusations à la télévision contre un mouvement au sujet duquel il n'était pas en mesure de justifier d'une enquête sérieuse. Il résulte de ses déclarations qu'il n'a eu connaissance que de témoignages écrits de personnes se disant victimes de l'antroposophie, mais que ni les rédacteurs de ces correspondances, ni les responsables présumés du mouvement anthroposophiques n'ont été entendus par la commission ; que le caractère contradictoire des investigations diligentes s'est résumé exclusivement à l'envoi d'un questionnaire à

une soixantaine de mouvements considérés comme sectaires. »

Au-delà des interrogations sur la crédibilité d'un rapport établi dans de telles conditions, on ne manquera pas de trouver un certain piquant à la situation du député Guyard. Alors qu'il convoquait il y a quelques mois encore certains responsables de mouvements religieux dans le cadre des investigations approfondies de sa commission sur des budgets parfois dérisoires, il est aujourd'hui renvoyé en correctionnelle pour recel d'abus de biens sociaux dans une affaire mettant en jeu des millions de francs.

L'ancien maire d'Évry comparait depuis le 6 mars dans le cadre de l'affaire SAGES, société qui aurait servi de pompe à finances au parti socialiste. Au début des années 90, la Sages se trouvait au coeur d'un réseau de commissions et de pots de vin versés aux élus par les sociétés du BTP désireuses d'obtenir les marchés de la ville.

Plus de 8 millions de francs auraient ainsi transité sous forme de commissions.

J. Guyard est le principal homme politique impliqué dans ce scandale et se trouve prévenu avec trois autres élus et 29 hommes d'affaire pour trafic d'influence et recel.

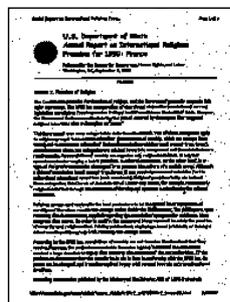
Le procureur a requis deux ans de prison avec sursis et 100 000 F d'amende.

Dans une autre affaire jugée en même temps, J. Guyard est accusé de recel d'abus de biens sociaux. Il aurait bénéficié, au début de 1991, d'un voyage à New-York en Concorde avec sa famille, d'un coût total de près de 500 000 F.

J. Guyard, l'auteur de la liste noire de 172 groupes religieux minoritaires qui allait inaugurer en France une ère de maccarthysme religieux et mener à la création de la M.I.L.S., se voit cette fois menacé d'un an d'inéligibilité.

LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE de lutte contre les sectes (M.I.L.S.), tout comme la commission parlementaire d'enquête sur les finances des mouvements religieux minoritaires, sont nées dans le sillage du rapport Guyard de 1996, qui établissait une liste noire de 172 mouvements spirituels.

La France condamnée pour violations des Droits de l'Homme



L'ÉDITION 1999 du rapport annuel sur les Droits de l'Homme du Département d'État américain, publiée en février 2000, condamne le gouvernement français pour discrimination et dénonce la Mission

La politique de la MILS vaut à la France de sévères critiques de la part d'organisations européennes et internationales des Droits de l'Homme.

Condamnation Internationale

Fort heureusement, la France est l'un des très rares pays de l'Union européenne à avoir choisi une politique de confrontation avec les minorités religieuses. Les organisations de Droits de l'Homme, qui cherchent à instaurer un dialogue constructif pour mettre fin à l'intolérance, ont pris à leur tour une position ferme et critique à l'égard du gouvernement français. En 1999, la Fédération Internationale d'Helsinki (IHF), basée à Vienne, dénonçait ce qu'elle appelle « un schéma multiple de persécution de fait ».

L'IHF a déploré la création de la MILS qui a conduit à des « articles diffamatoires dans les médias, interdictions professionnelles, discriminations religieuses de la part des autorités françaises et une progression notoire de l'intolérance au sein de la société civile à l'égard de gens ordinaires en raison de leurs seules convictions religieuses ».

Dès 1996, la France se trouvait en décalage avec les références communément admises en matière de Droits de l'Homme, comme le remarquait le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme auprès des Nations Unies. Celui-ci mentionnait spécifiquement dans son rapport que les nouvelles religions avaient droit aux mêmes protections que les religions établies et qu'en aucun cas « un État, un groupe ou une communauté n'avait le droit d'agir comme gardien de la conscience individuelle, d'encourager, d'im-

Interministérielle de Lutte contre les Sectes d'Alain Vivien. Ce document est l'un des nombreux rapports officiels qui ont amené les défenseurs des Droits de l'Homme à demander la démission d'A. Vivien et la dissolution de la MILS.

Le rapport du Département d'État décrit en détail la façon dont des hommes politiques français agissent en violation de la Constitution, particulièrement en ce qui concerne les Témoins de Jéhovah et l'Église de Scientologie.

Le Département d'État fait remarquer que la discrimination religieuse officielle et la désinformation qui l'accompagne ont « contribué à créer une atmosphère d'intolérance et de partialité contre les minorités religieuses. Certains mouvements ont témoigné que leurs membres étaient victimes d'une intolérance croissante depuis qu'ils figuraient sur la liste [de la commission parlementaire de 1996] ».

SOURCES de la question

Protégez votre liberté de religion

Cette brochure contient des informations complètes concernant vos droits fondamentaux dans treize pays européens.

LES DROITS DE L'HOMME s'appuient sur la certitude que chaque individu est un être moral et rationnel qui possède certains droits inaliénables. Les Droits de l'Homme ont pour fondement le respect de l'individu et de ses croyances.

Les procédures et les lois qui protègent les minorités et leur donnent la possibilité de faire entendre leur voix sont essentielles dans une vraie démocratie.

« *Restauration et sauvegarde de la liberté de religion, Guide pour la protection des Droits de l'Homme en Europe* » est une brochure publiée par l'Église de Scientologie et un ensemble de mouvements religieux et d'organisations de défense des Droits de l'Homme.

Elle contient une description des droits fondamentaux garantis par les gouvernements des divers pays européens ainsi que les traités internationaux que ces pays se sont engagés à respecter.

Vous y trouverez la marche à suivre si vos droits ont été violés, ainsi qu'une liste des organisations de défense des Droits de l'Homme auxquelles vous pouvez vous adresser.

Ce livret est disponible en français et dans huit autres langues. Vous pouvez en obtenir un exemplaire sur simple demande adressée à Éthique & Liberté.



poser ou de censurer une quelconque croyance ou conviction religieuse. » Le rapporteur spécial précisait que la distinction entre secte et religion était « trop artificielle pour recouvrir une réalité concrète ».

Une priorité en matière de Droits de l'Homme

En juin dernier, lors d'une audition sur l'intolérance religieuse en Europe, le Président de la Commission sur la Sécurité en Europe à Washington DC, déclarait avec force que la Commission « ne laisserait aucune piste inexplorée même s'il fallait aller jusqu'à faire de la France un paria en matière de religion, et qu'elle continuerait à soulever cette question tellement [la discrimination] semblait intolérable à nombre de ses membres... » Il comparait l'attitude actuelle de la France à l'égard des minorités religieuses à celle de la Roumanie de Ceausescu.

Alain Vivien a refusé de rencontrer l'une des expertes de la Commission d'Helsinki sous le prétexte quelque peu paranoïaque qu'elle devait être membre d'« une secte dangereuse » puisqu'elle défendait le principe de la liberté de religion. Le Président de la commission concluait ainsi : « Il est temps que cette question soit inscrite au rang de nos plus grandes priorités en matière de Droits de l'Homme et non pas traitée comme une affaire purement intérieure laissée à l'initiative du seul gouvernement français... ».

Viol des principes fondamentaux

L'existence même de la MILS est une violation des lignes directrices adoptées par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en juin 1999. L'Assemblée avait rejeté sans ambiguïté la position de la France parce qu'elle n'était pas conforme aux principes fondamentaux des Droits de l'Homme et notamment :

« *L'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme interdit aux États d'établir des différences entre les diverses croyances et de créer une classification ou une échelle de ces mêmes croyances ce qui serait aux yeux de la Commission inacceptable. Le simple fait de faire une telle distinction serait une violation très grave des libertés garanties par l'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, puisque le fondement même de ces libertés est l'absence de distinction entre les croyances, ce qui explique le devoir des États à maintenir une neutralité.* »

La position du gouvernement français offre un contraste saisissant avec le rapport provisoire sur la discrimination religieuse préparé en janvier 2000 par le Centre de Recherche des Religions de l'Université de Derby, à l'attention du Ministère de l'Intérieur britannique. Le rapport anglais rappelle que « les droits garantis par la Commission et la Déclaration des Droits de l'Homme s'appliquent indifféremment aux croyances desdits

L'Église de Scientologie gagne en justice contre la France

LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE a jugé non conforme à la libre circulation des capitaux le décret français qui soumet à une autorisation préalable tout investissement étranger « de nature à mettre en cause l'ordre, la santé et la sécurité publique ».

L'affaire, qui remonte à 1996, opposait l'Église de Scientologie de Paris à l'État français. À l'origine du différend, un projet d'investissement d'un fonds londonien au profit de l'Église de Scientologie de Paris. (*Le Monde*,

16 mars 2000) L'Église avait déposé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État.

La Cour européenne a déclaré la réglementation française « trop générale et ne permettant pas aux personnes concernées d'être entièrement informées de leurs droits et de leurs obligations », et jugé le système français « contraire au principe de sécurité juridique et dans cette mesure incompatible avec le traité [européen]. » Pour Luxembourg, l'idée d'une autorisation préalable à un investissement étranger s'oppose

au principe de libre circulation des capitaux et ne pourrait s'envisager que dans un cadre strictement défini accordant aux investisseurs la sécurité juridique, cadre qui n'existe pas dans la législation actuelle.

La procédure entamée il y a 5 ans devant le Conseil d'État va maintenant pouvoir reprendre son cours. *Nous attendons avec confiance la décision du Conseil d'État.* », a déclaré le porte-parole de l'Église de Scientologie.

nouveaux mouvements religieux ».

La propagande anti-religieuse de la MILS est également une violation directe de la Constitution française qui est garante de la liberté de religion. De surcroît, la France s'est

engagée à faire respecter les conventions internationales sur les Droits de l'Homme et est tenue de respecter les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui a jugé que « le droit à la liberté

de religion tel que garanti par la Convention exclut tout jugement de la part d'un État visant à déterminer si une croyance religieuse ou les moyens mis en œuvre pour leur expression sont légitimes. »

L'Église de Scientologie est officiellement enregistrée en tant que religion en Suède

Une nouvelle loi met toutes les religions sur un pied d'égalité

IL S'AGIT d'un événement décisif pour l'instauration de l'égalité religieuse dans la Communauté Européenne. Le 13 mars dernier, toutes les Églises de Scientologie de Suède ont été officiellement enregistrées comme *Communautés religieuses* par le Bureau Judiciaire National pour les Territoires et les Fonds Publics. L'attribution de ce statut officiel s'est effectuée dans le cadre de la nouvelle législation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 afin de garantir l'égalité des droits entre toutes les religions en Suède. Elle fait également suite à la décision des services des impôts suédois qui, en novembre dernier, ont accordé l'exonération fiscale à l'Église de Scientologie en tant qu'organisation à but religieux et non lucratif au service de l'intérêt public.

Les enregistrements constituent une reconnaissance sans équivoque par le gouvernement suédois, qui s'était engagé à assurer l'égalité religieuse.

La nouvelle Loi sur les Communautés religieuses reconnaît la séparation de l'Église Luthérienne, officiellement appelée Église de Suède, et de l'État. L'Église Luthérienne et l'Église de Scientologie ont été parmi les premières communautés religieuses enregistrées dans le cadre de la nouvelle Loi.

L'Église de Scientologie de Suède et les Églises locales de Göteborg, Malmö et Stockholm bénéficient toutes de ce statut.

Les Témoins de Jéhovah et l'Armée du Salut l'ont également acquis, le même jour.

La Suède est un pionnier en Europe en matière d'égalité entre les religions,

a déclaré le Révèrent Heber C. Jentsch, président de l'Église de Scientologie Internationale. « Dans le monde entier, des États-Unis à la Suède en passant par l'Australie, la religion de Scientologie est reconnue en tant que telle. »

La nouvelle législation confirme que le traitement accordé en Suède aux communautés religieuses est en parfait accord avec la constitution suédoise et la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Aux termes de cette loi, « une communauté religieuse au sens de la



loi est une communauté aux activités religieuses, ce qui comprend l'organisation de services religieux. »
L'Église de Scientologie de Suède

a célébré son 30^e anniversaire l'année dernière. Les tous récents enregistrements des différentes églises en tant que communautés religieuses confirment que la religion de Scientologie fait partie intégrante de la société suédoise.

Les experts s'expriment :

Il faut donner l'alerte face aux menaces qui pèsent sur la liberté de religion.

NOTRE SOCIÉTÉ est marquée par un pluralisme de plus en plus affirmé. Au fur et à mesure des changements, les religions établies se sont faites plus nombreuses et de nouvelles religions se sont transformées à leur tour en religions établies, et il est devenu de plus en plus difficile de définir ce qui constitue une religion. Quels critères les universitaires et autres spécialistes devraient-ils retenir ? Les traditions chrétiennes ? Les principes des croyances orientales ? Les croyances et les pratiques communes aux nouveaux mouvements religieux ?

Depuis quelques années, les universitaires ont abandonné l'approche doctrinale des religions au profit d'une étude plus globale des caractéristiques essentielles communes à toutes les religions : une croyance en un Être Suprême ou *Réalité ultime*, des pratiques religieuses qui permettent à l'Homme de s'unir ou de communiquer avec cette réalité ultime, et l'existence d'une communauté qui se réunit dans ce but.

Non seulement cette démarche permet de mieux comprendre toutes les croyances, mais elle a mis en évidence la nécessité de protéger la liberté de religion.

Au cours de l'Histoire, de grands intellectuels ont prôné et défendu

cette liberté face à l'obscurantisme et à l'intolérance.

Dans le climat d'extrémisme anti-religieux qui se développe en France depuis 1985, la liberté de religion a subi de multiples assauts. Le danger n'a jamais été aussi grand que cette liberté soit vidée de tout contenu, danger dénoncé par de nombreuses personnalités :

• Le pasteur Jacques Maury, alors président de la Fédération Protestante de France, dans un discours de commémoration de la Révocation de l'Édit de Nantes, le 11 octobre 1985 : « D'ailleurs où passe la limite entre secte et église ? La commémoration d'aujourd'hui nous rappelle assez que nos Églises protestantes aussi ont été pendant des siècles traitées, et de quelle manière, comme des sectes. Voilà pourquoi

dans ce récent débat nous avons rappelé à deux reprises que « la liberté religieuse est indivisible ».

« La tolérance religieuse ne remplace pas la liberté religieuse. Celle-ci suppose une reconnaissance et une juridiction contre les discriminations religieuses de la même façon qu'il existe une législation contre les racismes. »

— Régis Dericquebourg

• L'éditorialiste Louis Pauwels (*Le Figaro Magazine*, 30 avril 1985) : « Le soulèvement de l'opinion contre les sectes a pour conséquence désirée de disqualifier toute attitude religieuse. Cela est évident et d'ailleurs avoué. [...] Il se peut que certaines sectes transgressent la loi : c'est l'affaire des tribunaux. Je ne crois pas que les miroirs fêlés portent malheur, mais les cerveaux fêlés, si. Pourtant, je me méfie moins des associations de cerveaux fêlés que d'un État socialiste qui prétend les réparer et envisage des organismes administratifs pour décider de l'intégrité mentale des citoyens. [...] Vous verrez que l'on tentera de nous en convaincre. Un scandale de secte viendra à point. Il vient, je le

sens. Ceux qui craignent, avec tant de bonté, qu'on lave le cerveau d'un quidam savent laver le cerveau d'une nation ».

• Le sociologue des religions Émile Poulat : « Secte est un mot piégé, un mot socialement piégé. Tout groupe, un jour ou l'autre est susceptible d'y être pris. Au regard d'intraitables adversaires — laïcistes, anticléricals, athées militants — l'Église (catholique) reste une secte qui a su réussir ».

• Le professeur de droit Jacques Robert, membre du Conseil Constitutionnel (*Le Monde*, 15 mai 1992) : « Pour prendre un exemple, le protestantisme fut, à ses origines, une secte ob combien persécutée ! Lui dénie-t-on pour autant aujourd'hui le statut de religion ? Finalement, la religion ne serait-elle pas seulement comme on l'a naguère avancé, une secte qui a réussi ? »

• Le pasteur Louis Schweitzer, alors secrétaire général de la Fédération Protestante de France (*Le Progrès de Lyon*, 12 janvier 1995) : « Certains mots ne sont plus guère porteurs de sens, mais sont simplement devenus des injures, des armes utilisées pour éliminer l'ennemi ou le concurrent. Le mot "secte" est de

ceux-là. Traiter aujourd'hui un groupe de secte, c'est avant tout le disqualifier, quelles que soient les hypocrites précautions de langage dont on entoure l'expression ».

• Le sociologue des religions Régis Dericquebourg (*Pour en finir avec les sectes*, juin 1996) : « La diversité religieuse exige que l'on sorte de nos cadres de pensée habituels. Il ne s'agit pas de demander une tolérance descendante qui consiste à s'accommoder socialement de quelques bizarreries en se disant que des gens se trouvent dans l'erreur mais qu'il faut bien les accepter. La tolérance religieuse ne remplace pas la liberté religieuse. Celle-ci suppose une reconnaissance et une juridiction contre les discriminations religieuses de la même façon qu'il existe une législation contre les racismes. »

• Le professeur de sciences religieuses Antoine Faivre (*Impact Quotidien*, 3 avril 1997) : « [...] Le débat est trop facilement orienté dans le sens d'une chasse aux sorcières dont les positions extrémistes satisfont les médias par leur simplicité. [...] Toute tendance qui consisterait à favoriser l'instauration d'un droit de persécution doit être accueillie avec méfiance. »

Qu'est-ce que la Scientologie ?



Mieux connaître pour mieux comprendre

LE DÉBAT ACTUEL SUR les religions minoritaires en France témoigne d'un manque crucial d'informations sur les religions concernées. Sans cela, le grand public n'a aucune chance de pouvoir les comprendre, ce qui est précisément l'objectif de la MILS d'Alain Vivien. Non seulement les membres de la MILS n'ont pas de compétences en matière de religion, mais ils refusent le dialogue avec ces religions qu'ils ont mises sur liste noire.

La position d'Alain Vivien est très claire sur ce point : « *Nous n'avons pas à prendre en compte [leur] contenu* » (*Libération*, 27/9/98).

Bien que la Scientologie soit un mouvement significatif en Europe depuis près de cinquante ans, pratiquement rien de ce qui a été publié par les médias ne reflète ce qu'elle est ou représente réellement.

Si quelqu'un ne connaissait pas ou peu le Catholicisme, vers quoi se tournerait-il pour en savoir plus ? Les journaux locaux ? Les nouvelles du soir ? Les politiciens ? C'est peu vraisemblable.

Il se tournerait vers l'Église catholique ou vers des catholiques. Et il en serait de même s'il s'agissait du méthodisme, du judaïsme, de l'Islam ou du bouddhisme. Il devrait donc en être ainsi de n'importe quelle religion.

L'Église de Scientologie qui vient juste de fêter son 40^e anniversaire en France, a dû organiser de nombreux forums afin de pouvoir donner au grand public des informations qui permettent aux gens de se faire leur propre opinion.

Une Nouvelle Religion

Les 100 dernières années témoignent d'avancées technologiques extrêmement rapides. A peine un demi-siècle après que les premières automobiles aient creusé des ornières sur des chemins boueux, l'homme a laissé des traces de pneus sur la lune.

Mais ces progrès technologiques ne se sont pas accompagnés d'avancées similaires dans le domaine des sciences humaines. Avant d'arriver sur la lune, nous avons traversé deux guerres mondiales, un génocide politique, racial et religieux d'une amplitude sans précédent, et une tempête sociale qui se traduit par le déclin des valeurs morales, l'éclatement de la cellule familiale, la montée de la violence, de la délinquance et de la consommation de drogue et l'échec des systèmes éducatifs un peu partout dans le monde. Au cœur de cette tourmente, l'auteur, philosophe et humaniste Ron Hubbard a recherché des développements spirituels qui offraient à l'homme les preuves de sa propre nature spirituelle, de sa bonté naturelle et de son immortalité – ainsi qu'une route

pour atteindre la compréhension de lui-même, de ses semblables, de la vie elle-même et de l'Être Suprême. Ces découvertes ont permis en cinquante ans à peine l'essor d'une religion qui compte aujourd'hui plus de 8 millions de fidèles de par le monde.

Plus de 600 000 personnes sont arrivées pour la première fois en Scientologie en 1999, contre 87 000 environ en 1970, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

La première Église de Scientologie fondée en France a ouvert ses portes le 29 octobre 1959. À cette époque, il existait moins d'une douzaine d'églises, de missions et de groupes de par le monde. La religion de Scientologie a pris un tel essor qu'il y a des églises, missions et groupes dans plus de 130 pays. En France, des églises se trouvent à Angers, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris et Saint-Étienne.

Découvertes sur l'Esprit Humain

La religion de Scientologie partage avec d'autres religions et philosophies un grand nombre de croyances. Elle considère l'homme

comme un être spirituel et non seulement de chair et de sang. C'est, naturellement, une vision très différente de celle de la science matérialiste omniprésente, qui considère l'homme uniquement comme un objet matériel, une combinaison complexe de composés chimiques, de gènes et de mécanismes fonctionnant sur une base d'excitation-réflexe.

Le mot Scientologie vient du mot latin *scio*, qui signifie *connaître* au sens le plus profond du terme, et du mot grec *logos*, qui signifie *étude de*. La Scientologie signifie donc littéralement *savoir comment savoir*.

Ron Hubbard a consacré sa vie à chercher les réponses aux questions qui préoccupent l'humanité depuis des milliers d'années. Très jeune déjà, sa curiosité sans limite et son esprit d'aventure ont nourri sa quête. Cependant, des premiers fruits de ses recherches n'est pas née la Scientologie, mais un tout autre sujet : la Dianétique. Le mot *Dianétique*, vient des mots grecs *dia*, qui signifie *à travers*, et *nous*, qui signifie *âme*. La Dianétique reprend les étapes décisives franchies par Ron Hubbard, et l'ensemble des découvertes qui allaient l'inciter par la suite à mener des recherches plus exhaustives sur l'origine de la vie elle-même. L'homme n' a pas un esprit. Il est un esprit. La Dianétique s'adresse au corps et traite des effets de l'esprit sur celui-ci ; de ce fait, elle permet d'apporter un soulagement spirituel aux sensations et émotions indésirables, aux traumatismes liés aux accidents ou aux blessures, ainsi qu'aux maladies psychosomatiques (maux causés ou aggravés par le stress mental).

Ces découvertes fondamentales sur les mécanismes du mental humain furent publiées en 1950 dans le livre *Dianétique : La puissance de la pensée sur le corps*, qui fut à l'origine d'un véritable raz-de-marée. Plus de 20 millions d'exem-

plaires plus tard, la Dianétique est utilisée par une multitude de gens, des jungles d'Indonésie aux vastes étendues glacées de l'Arctique. Pour sa part, la Scientologie s'adresse directement à l'homme en tant qu'esprit, et a pour but de lui permettre d'augmenter son niveau de conscience et ses aptitudes en tant qu'être spirituel, et de se réaliser totalement dans sa nature immortelle.

La Scientologie croit que l'homme est fondamentalement bon. Ce sont ses expériences qui l'ont poussé à commettre des méfaits, non sa nature. L'homme résout souvent ses difficultés de manière erronée, en ne prenant en compte que ses propres intérêts, ce qui crée des problèmes pour lui-même et pour les autres. La Scientologie croit que l'homme ne peut progresser qu'en ayant une compréhension totale de lui-même, de ses proches, de la société dans son ensemble, des autres formes de vie, de l'Être suprême, et de leurs relations entre eux, et dans la mesure où il préserve son intégrité et ses valeurs spirituelles, et reste honnête et droit.

Inversement, s'il renonce à ces valeurs, il se dégrade de façon proportionnelle.

Un Chemin vers la Liberté

Le but de la Scientologie est d'aider chacun à pouvoir remettre de l'ordre dans sa vie et résoudre ses propres problèmes. On croit souvent qu'aider son prochain consiste à régler ses problèmes à sa place. À cet égard, la Scientologie est différente. La Scientologie croit que lorsqu'un individu est placé dans une situation où il peut aiguïser et augmenter son intelligence ; où il peut mieux affronter la vie ; où il peut plus facilement identifier les facteurs inhérents à sa vie, il est également en mesure d'améliorer sa propre vie et d'atteindre la liberté spirituelle.

La connaissance de l'homme en tant qu'esprit est aussi ancienne que l'homme lui-même. Ce n'est que récemment, avec l'avènement de la psychologie occidentale, que d'autres notions ont surgi, qui voudraient le réduire à un simple animal, à un mécanisme excitation-réflexe. De telles prétentions vont à l'encontre de toutes les traditions religieuses qui, chacune à leur manière, parlent de l'âme, de l'esprit ou de la *force de vie*. Bien que nouvelle, la Scientologie est l'héritière d'une longue tradition qui, depuis le commencement de l'histoire de l'humanité, veut que l'homme soit un être spirituel qui aspire à comprendre et à améliorer la vie, et elle offre des outils pratiques pour atteindre cette liberté spirituelle.

Les Buts de la Scientologie

En un mot, la Scientologie marche.

C'est pourquoi des millions de gens dans le monde entier utilisent ses principes dans leur vie de tous les jours et les appliquent à eux-mêmes, à leurs familles, et à leurs activités sociales.

Les scientologues apportent souvent une contribution significative à des activités caritatives et de réforme sociale. Grâce à des centaines de programmes éducatifs communautaires différents, aussi bien de lutte contre la drogue que d'alphabétisation ou de protection de l'environnement, les bénévoles scientologues du monde entier aident ceux qui en ont besoin.

La Scientologie n'est pas un système autoritaire. Aucune croyance n'est imposée. Au contraire, il existe une maxime en Scientologie selon laquelle seul est vrai ce que l'on vérifie comme étant vrai pour soi. En Scientologie, on apprend à penser par soi-même : c'est un voyage à la découverte de soi.

« *Une civilisation sans folie, sans criminalité et sans guerre, où les gens capables peuvent prospérer et où les gens honnêtes peuvent avoir des droits, et où l'homme est libre de s'élever à de plus hauts sommets* » : tel est le but de la Scientologie.

En moins de cinquante ans, la Scientologie est devenue partie intégrante de cette civilisation. Elle est ici pour durer.

De plus amples informations sur la religion de Scientologie, ses églises, ses membres et ses groupes sociaux et communautaires, ainsi que sur les programmes qu'elle soutient dans le monde, se trouvent dans l'ouvrage de référence *Qu'est-ce que la Scientologie ?*

Des exemplaires gratuits du livre sont disponibles sur demande pour les responsables religieux, les représentants du gouvernement et les journalistes.



Ron Hubbard a consacré sa vie à chercher les réponses aux questions qui préoccupent l'humanité depuis des milliers d'années.

L'exposition sur la Scientologie de retour en France. Sa tournée l'amènera dans 50 villes européennes.

LES NOMBREUX VISITEURS qui ont fait de l'exposition *Qu'est-ce que la Scientologie ?* un succès populaire à Paris en juin 1999, s'étaient montrés à la fois surpris et vivement intéressés.

À la demande générale, une nouvelle tournée est prévue cette année dans une cinquantaine de villes européennes, et l'exposition sera de retour à Paris en juin prochain.

Présentant un ensemble impressionnants de faits, de statistiques et de réalisations, cette exposition a été conçue par l'Église de Scientologie pour répondre aux questions, dissiper les malentendus les plus courants et permettre aux visiteurs de se faire leur propre opinion sur le sujet.

Ouverte au grand public, elle a déjà accueilli plus de 20 000 personnes, répondant à leurs questions et s'efforçant de satisfaire leur curiosité.

Les informations sont disponibles aussi bien sous forme de panneaux synoptiques qu'en vidéos, à travers des démonstrations directes, des photos d'époque ou des informations chiffrées sur l'Église et ses membres.

La quasi totalité des visiteurs considèrent que l'exposition leur a permis de mieux comprendre la Scientologie d'un point de vue objectif et se disent convaincus que chacun devrait être libre de pratiquer sa propre religion.

Et s'il ne vous est pas possible de visiter l'exposition *Qu'est-ce*

que la Scientologie ?, vous pouvez assister à un service religieux ou tout simplement venir visiter une église ou une mission de Scientologie au moment qui vous convient. Les services religieux ont lieu le dimanche (voir horaires ci-dessous). Le sermon est consacré à un ou plusieurs principes fondamentaux de la religion de Scientologie. Le ministre du culte délivre également du conseil spirituel pour améliorer le bien-être spirituel et le niveau de conscience de



chacun avec la participation active des fidèles. Les églises sont ouvertes tous les jours, dans la journée et/ou en soirée.

Vous pouvez également vous procurer le livre de référence concernant la religion de Scientologie, intitulé *Qu'est-ce que la Scientologie ?*

VENEZ AU

SERVICE DE SCIENTOLOGIE DU DIMANCHE

VOUS ÊTES LES BIENVENUS

LE SERVICE RELIGIEUX du dimanche est ouvert à tous dans chacune des églises et missions de Scientologie de France (voir adresses ci-dessous).

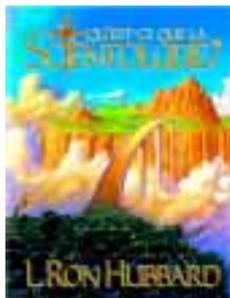
Paris XII ^e	Dimanche à 18 ^h 30
Paris XVII ^e	Dimanche à 18 ^h 30
Angers	Dimanche à 11 ^h
Bordeaux	Dimanche à 19 ^h
Clermont-Ferrand	Dimanche à 10 ^h
Lyon	Dimanche à 18 ^h
Marseille	Samedi à 18 ^h 30 ou Dimanche à 10 ^h 30
Nice	Dimanche à 13 ^h
S ^t Étienne	Dimanche à 11 ^h

ÉGLISES ET MISSIONS SONT OUVERTES CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE. LES VISITEURS SONT LES BIENVENUS.

QU'EST-CE QUE LA SCIENTOLOGIE ?

Le grand public est de plus en plus demandeur d'informations sur la Scientologie.

L'Église de Scientologie, au cours de ces dix dernières années, a diffusé largement l'information concernant sa religion, au moyen de livres, de films, de brochures, de conférences, de campagnes d'information et de l'exposition itinérante « Qu'est-ce que la Scientologie ? », qui, après son passage à Paris en juin prochain,



poursuivra sa tournée des principales villes françaises.

La nouvelle édition du livre de référence sur la religion de Scientologie, ses fidèles et leurs activités, intitulé

« Qu'est-ce que la Scientologie ? », est maintenant disponible en librairie.

Un exemplaire sera envoyé gracieusement aux responsables religieux, aux officiels et aux journalistes qui en feront la demande.

Un exemplaire sera envoyé gracieusement aux responsables religieux, aux officiels et aux journalistes qui en feront la demande.

ADRESSES

Directeur de la Publication et responsable légal :

Danièle Gounord

Photos : Éthique & Liberté

Rédaction et siège social :

7, rue Jules César - 75012 Paris

Tél. : 01 44 74 61 68

Rédacteur en chef : Catherine Thomas

Maquette P.A.O. : Marc Henninot

Avec la collaboration de Freedom Magazine, 6331 Hollywood Boulevard, Suite 1200, Los Angeles, CA 90028-6329, États-Unis.

N° ISSN : 1169-3711

Dépôt légal à parution n° 18 - 1^{er} trim. 2000.

Publié par l'association Éthique & Liberté.

Impression : Thêta Graph - 45 bis,

rue de Stalingrad 94290 Villeneuve-le-Roi

© 2000 Éthique & Liberté, Tous droits réservés.

SCIENTOLOGIE, DIANÉTIQUE sont des marques déposées, détenues par RTC et utilisées

avec son autorisation. La Scientologie est une philosophie religieuse appliquée. Nous remercions

la L. Ron Hubbard Library pour l'autorisation de reproduire des passages de l'œuvre de

L. Ron Hubbard. Toute reproduction partielle ou intégrale des articles de ce numéro est autorisée

après accord écrit d'Éthique et Liberté.

Pour plus d'information sur la Scientologie,

composez le **01 44 74 61 68** ou contactez

l'une des Églises ou Missions suivantes :

PARIS : 7, rue Jules César, 75012 Paris - Tél. :

01 53 33 52 00 • 69, rue Legendre, 75017 Paris -

Tél. : 01 46 27 65 00 • LYON : 3, place des Capucins,

69001 Lyon Terreaux - Tél. : 04 78 29 06 67

• ANGERS : 6, avenue Montaigne - 49000 Angers -

Tél. : 02 41 87 80 94 • CLERMONT-FERRAND : 6, rue

Dulaure, 63000 Clermont-Ferrand - Tél. :

04 73 36 84 73 • SAINT-ÉTIENNE : 24, rue

Marengo, 42000 Saint-Etienne - Tél. : 04 77 25 24

64 • NICE : 28, rue Gioffredo, 06000 Nice - Tél. :

04 93 85 77 11 • BORDEAUX : 41, rue de Cheverus -

33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 52 33 96

• MARSEILLE : 2, rue Devilliers, 13005 Marseille -

Tél. : 04 91 92 75 30 • BELGIQUE - BRUXELLES :

61, rue Prince-Royal, 1050 Bruxelles - Tél. : 00 32

2 511 87 60 • SUISSE - LAUSANNE : 10, rue

Madeleine, 1003 Lausanne - Tél. : 00 41 21 323 86

30 • GENÈVE : rue de l'Aubepine, 4 1205

Genève - Tél. : 00 41 22 300 39 79.

Si vous avez reçu ce journal par courrier, vos

coordonnées personnelles sont destinées à

Éthique & Liberté - 7, rue Jules César - 75012

PARIS. Conformément à l'article 26 de la loi du

6/01/78, vous pouvez vous opposer à ce traite-

ment, pour une raison légitime ; dans ce cas,

faites-le nous savoir. Vous disposez aussi d'un droit

d'accès et de correction des informations nomina-

tives ci-dessus ; il vous suffit de nous écrire.